

Artprice com : Flambe en Bourse avec le projet de cotation d'Artmarket

lundi 21 juillet 2014 - <http://www.tradingsat.com>

Attention ! Soyez alertés via notifications push en temps réel grâce à notre application TradingSat Bourse dès qu'une news tombe sur ARTPRICE COM.



(Tradingsat.com) - Artprice s'envole de plus de 20% à la Bourse de Paris lundi matin (+20,9% à 13,85 euros vers 9h25) après la publication ce week-end par le groupe d'un complément d'informations sur l'introduction en Bourse de sa filiale Artprice Inc détenue à 100% sous le nouveau nom Artmarket.com.

Pour cette future cotation, le groupe évoque le "Nasdaq ou tout autre marché anglo-saxon où les enchères d'art sur Internet bénéficient d'une réglementation cohérente vis à vis de l'économie numérique à contrario de la France où le Conseil des Ventes Volontaires s'acharne depuis 2 ans notamment contre Artprice et Ebay, en créant des obstacles juridiques qui dépassent l'entendement pour un pays comme la France qui ne possède que 4% du Marché de l'Art".

A l'occasion de cette introduction en bourse, l'objectif d'Artmarket.com selon les conditions et états des marchés, serait de lever entre 90 et 120 millions de dollars pour environ 30% du capital. Les 70% restant la propriété du groupe Artprice. Le cumul des 2 capitalisations est inférieur à celui d'Artprice en janvier 2012 date de lancement de la Place de Marché Normalisée aux enchères interrompu par le communiqué de presse mensonger du CVV.

Artmarket.com, sera donc propriétaire des infrastructures informatiques relatives à la Place de Marché Normalisée à prix fixe et aux enchères, en échange de titres avec la maison mère Artprice. Artprice reste donc pleinement propriétaire de sa clientèle historique et de ses multiples banques de données normalisées protégées au titre de la propriété intellectuelle et percevra pour leurs mises à disposition à Artmarket.com une réversion annuelle.

Un ensemble de contrats régira les **fees** et **royalties** permettant à Artmarket.com de s'appuyer sur Artprice, leader mondial de l'information sur le marché de l'art et de bénéficier de l'historique conséquent de la Place de Marché Normalisée créée en 2004. Cet ensemble de contrats et conventions réglementées après validation par les autorités de tutelles devrait selon une hypothèse cohérente, générer de manière récurrente entre 7 à 9 millions d'euros par an pour le groupe Artprice.

Ainsi, "l'acharnement du Conseil des Ventes Volontaires sur les enchères d'art sur Internet et notamment Artprice ainsi que le préjudice économique subit par Artprice prend désormais fin par Artmarket.com, société de droit anglo-saxon où les enchères d'Art sur Internet sont en pleine explosion", conclut le groupe dirigé par Thierry Ehrmann.